Numéro 24
Janvier 2013

La Lettre du P3A

Programme d'Appui
à la mise en œuvre de l'Accord d'Association

Contribution
Les experts contribuent à La Lettre du P3A

Perspectives
Poser les bases de la réussite de la phase 2 du P3A

Page 2

Jumelages
Deux jumelages en cours «Pêche» et «INRAA»

Pages 8 et 9

TAIEX et actions ponctuelles
les autres instruments du P3A

Pages 10 et 11

Un nouvel élan pour le P3A

Janvier 2013 marque un nouvel élan pour le P3A. Les conditions sont réunies pour le déploiement des différentes formes d'activité qui le caractérisent : jumelages institutionnels, TAIEX et actions ponctuelles.

Une équipe renforcée

Une équipe renouvelée, renforcée par de nouveaux membres, est mise sur pied. Les experts qui ont rejoint l'équipe de l'UGP s'expriment dans ce numéro de La Lettre du P3A et exposent leur vision de leur rôle dans le Programme.

L'équipe a entrepris de tracer un programme d'action pour aller vers la réalisation des objectifs assignés à la deuxième phase du P3A, pour réaliser une quinzaine de jumelages, organiser des TAIEX à un rythme soutenu et relancer effectivement les actions SIGMA et des actions spécifiques au secteur financier.

L'action sur le terrain

Les effets de ce renouveau se mesurent aux premiers résultats sur le terrain, les contacts avec les Points Focaux sont relancés et «s'institutionnalisent», prennent une tournure régulière, deviennent une composante de l'activité quotidienne de l'UGP et des administrations engagées dans la recherche d'actions de coopération (jumelages, TAIEX). Il faut dire que grâce à l'expérience acquise et à la concertation, la connexion des jumelages avec les plans d'action et les projets des Ministères apparaît de plus en plus. Cette perception favorise la recherche et l'identification de nouveaux jumelages.

Il s'agit d'avancer rapidement et d'une manière assurée vers le «montage» de quinze jumelages avant mars 2014. La préparation de ces jumelages ne doit souffrir d'aucun retard. Leur identification dans les meilleurs délais est une priorité car il faut ensuite compter pour toutes les phases d'une préparation minutieuse, jusqu'à la signature du contrat de jumelage, une année en moyenne.

La relance de La Lettre du P3A et d'autres activités de communication (site Web, contacts réguliers avec la presse) est une autre de direction de travail, une autre manifestation du renouveau du Programme.

Méthodes de travail

En interne, l'UGP se préoccupe d'améliorer ses modes d'organisation pour partager les informations, organiser des échanges rapides et permanents et favoriser le travail collaboratif. Le système informatisé de gestion du P3A, SYGEST, est mis au centre du traitement des opérations.

Tout en renforçant ses méthodes de travail en interne, l'UGP entend associer étroitement à ses activités tous les partenaires et acteurs du P3A et à favoriser leur intervention dans les processus d'élaboration et de validation des actions. Cette démarche touchera les Points Focaux du P3A au sein des administrations et les gestionnaires responsables des projets de jumelage.

Le P3A est un programme géré par le Ministère du Commerce et financé par l'Union européenne - Publication éditée par l'UGP

Perspectives

Premier semestre 2013 : Poser les bases de la réussite de la phase 2 du P3A

Le Programme P3A se trouve à une étape cruciale de la réussite de sa deuxième phase. Il s'agit durant le semestre à venir de mettre en place les conditions permettant d'assurer le déroulement en temps voulu des activités prévues.

Le P3A fait face à une contrainte majeure qui est de mobiliser l'ensemble des ressources nécessaires à la réalisation des activités prévues avant la fin du mois de mars 2014. Ce délai peut paraître conséquent mais à ce jour seulement 5 projets de jumelage sont à un stade suffisamment avancé dont deux en cours d'exécution. Quand on sait que la préparation d'un projet de jumelage dure au bas mot 12 mois et qu'au moins 10 autres projets de jumelage doivent être initiés, la tâche du P3A risque de s'avérer compliquée. Trois axes sont privilégiés pour surmonter cette contrainte.

Renforcer la régularité des actions de communication

La publication de ce nouveau numéro de La Lettre du P3A marque le retour à sa réédition mensuelle régulière. La Lettre continuera sur le même format et rubriquage à informer sur les activités du P3A. Retrouver consistance et régularité seront la priorité pour préparer les futures évolutions de La Lettre mais à ce stade il ne s'agit pas d'anticiper sur le deuxième semestre 2013. Renouer des contacts avec les contributeurs permettra de raviver l'intérêt des administrations pour le P3A.

De même, le site web tout en gardant sa physionomie actuelle profitera des avancées en matière de présentation pour lui insuffler un souffle nouveau complété par un toilettage des textes. Son actualisation sur une base journalière lui permettra de coller à l'actualité du P3A.

La Club de Presse se réunira, également, de manière régulière afin de consolider les relations existantes et d'envisager de l'enrichir par des représentants de la presse économique.
La relance des actions de communication sera particulièrement utile durant cette période afin de raviver l'intérêt des administrations pour les instruments du P3A et plus particulièrement pour les projets de jumelage.

Consolider l'efficacité du P3A

Ce n'est qu'en s'imposant une gestion efficace que le P3A pourra être à même de répondre aux besoins de ses bénéficiaires car il s'adresse à l'ensemble des administrations et, donc, à l'expression de besoins variés.

Cette efficacité pourra être obtenue si le système informatisé de gestion du P3A, SYGEST, est mis au centre des relations de travail entre tous les acteurs. Il convient d'introduire dans SYGEST le devis programme qui est la pièce maîtresse sur laquelle repose l'ensemble des engagements que peut prendre l'UGP et qui définit ses champs d'intervention pour l'année à venir.

Il faut, également, s'assurer que les autres acteurs soient progressivement associés à SYGEST en leur donnant un accès pour la consultation dans l'optique de développer à terme la possibilité d'intervenir dans les processus de validation. Ceci implique que non seulement les gestionnaires responsables des projets de jumelage mais, également, les Points Focaux du P3A au sein des administrations doivent être accompagnés et étroitement associés aux initiatives de l'UGP. Ce n'est qu'à cette condition qu'ils pourront maîtriser les procédures internes de gestion du P3A et lui donner le maximum d'efficacité.

Déboucher sur des projets concrets

L'ensemble des administrations à travers leurs Points Focaux sont sensibilisées aux appuis que peut fournir le P3A. Des contacts continus sont entretenus par l'UGP à travers des réunions de travail et des regroupements.

Durant les six mois à venir, il s'agira d'appuyer le maximum d'administrations dans l'expression de leurs besoins mais, également, dans la formulation de projets concrets. Les jumelages institutionnels seront privilégiés car leur préparation exige des efforts conséquents aussi bien de l'administration bénéficiaire que de l'UGP et mobilise des ressources importantes.

La démarche adoptée par l'UGP consistera à mettre l'accent sur un point précis : la recherche, systématique avec les administrations concernées, de l'intégration des appuis du P3A dans leur plan d'actions. Il ne s'agit pas pour l'UGP de proposer aux administrations de nouveaux projets à mettre en œuvre mais de mettre à leur disposition des ressources qui viendront s'intégrer dans la réalisation de leur plan de charge. Les administrations doivent percevoir les activités du P3A comme facilitant leur travail à venir et non comme une charge supplémentaire.

Le P3A mettra à profit le semestre en cours pour avancer le plus loin possible sur ces trois axes qui sont les bases de la réussite de la phase 2 du P3A : communiquer pour que les administrations prennent conscience du potentiel et sollicitent les appuis du P3A, être efficace pour répondre avec célérité aux besoins variés des administrations et monter le maximum de projets possibles au profit des administrations pour assurer la réalisation des objectifs fixés au P3A.

Rapprochement avec l'acquis de l'Union et particularismes nationaux

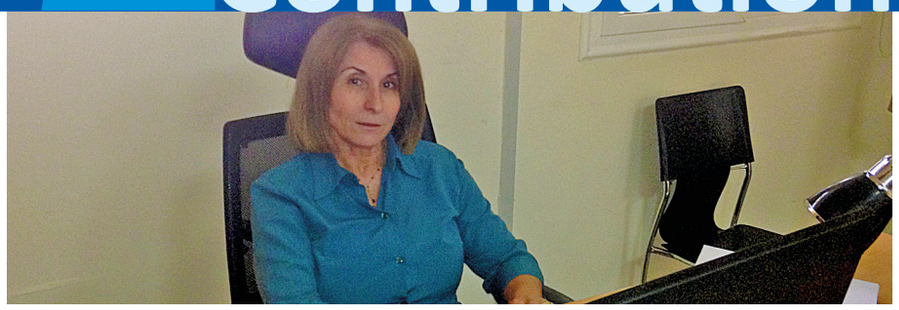

Latifa HOUARI
Experte économiste

Placée dans ce contexte professionnel dynamique du P3A, il est intéressant de constater que l'expérience accumulée en son pays et à l'international constitue un atout précieux pour faire le lien utile entre les exigences des mises en conformité européennes, contenues dans l'Accord d'Association (AA), et la nécessité de préserver les particularismes nationaux.

L'A.A qui vise à développer une coopération globale couvre tous les volets : politique, économique et commercial, culturel, social et humain. Cela révèle que l'UE cherche à inscrire son action, avec les pays tiers, dans une harmonisation avec ses valeurs démocratiques.

Mais, si cette action n'est pas réalisée dans le respect mutuel, en tenant compte de ce qui caractérise le pays bénéficiaire, ses valeurs, sa civilisation ; il serait tout à fait inopportun et contre productif de chercher à faire une transposition stricto sensu de l'acquis communautaire.

C'est pourquoi une attention particulière est apportée dans l'élaboration des termes de référence, pour une indentification précise du besoin et des résultats concrets et durables attendus.

Des instruments adaptés à des besoins diversifiés

Apporter une contribution à l'élaboration des projets de jumelage pour construire des solutions innovantes et faire progresser les institutions bénéficiaires vers des modes de fonctionnement plus fluides, surmontant les contraintes administratives, entretient la motivation professionnelle.
En parallèle à l'expérience capitalisée antérieurement, cela me permet d'apprécier l'apport spécifique des instruments du Programme P3A, introduits depuis 2008. Chaque instrument (TAIEX, action ponctuelle, jumelage, SIGMA) propose une approche adaptée à des besoins diversifiés, selon l'urgence. Aussi, leur mise en œuvre progressive, constitue des paliers dans la maturation de l'expression d'un besoin.

L'assimilation progressive de l'apport de ces instruments, constitue en soi une forme de familiarisation avec les objectifs de l'AA. Elle renseigne sur le fait que son application ne vise pas une dépossession des valeurs nationales, mais une recherche de convergence.

Ce sont des instruments d'accompagnement contenant un aspect pédagogique structurant. Bien assimilés, ils favorisent la capitalisation qui est un processus essentiel à développer pour assurer la pérennité du fonctionnement des institutions et administrations et par là même, une réduction de leurs coûts.

Une variété de thèmes et de vis-à-vis institutionnels

La variété des thèmes à traiter, eu égard aux différents volets que couvre l'AA, et la multiplication des vis-à-vis institutionnels, avec lesquels la structure P3A est appelée à collaborer, renforcent l'exercice du métier, lequel pousse à être curieux et à l'écoute des autres. Cela demande, bien sûr, de la rigueur et de l'autonomie. Il faut savoir s'adapter très vite aux besoins des bénéficiaires, leur fournir des réponses et des solutions.

Mais c'est un métier passionnant... et c'est un avantage de pouvoir le pratiquer dans un climat professionnel convivial, au sein d'une équipe restreinte aux compétences complémentaires, où le mode de communication instauré permet de resserrer les liens et de rassurer en cas de doute. C'est le lot de toutes les professions…

Le jumelage véritable processus de transfert de savoir-faire

L'intérêt des jumelages est qu'il pousse les interlocuteurs bénéficiaires à s'impliquer pleinement dans ces projets. En ce sens que, l'obligation de résultat en tant que conditionnalité, constitue un engagement réciproque des deux partenaires.

De ce fait, les jumelages constituent véritablement, des processus de transferts de savoir- faire et créent une proximité professionnelle qui favorise les échanges. Ils peuvent être considérés comme une forme de formation-action.

Cela renforce la compréhension mutuelle. C'est un moyen essentiel pour faciliter la mise à niveau.

Le jumelage creuset d'un rapprochement culturel

Bien sûr que l'action au plan économique est la plus visible dans le cadre de l'application de l'A.A, mais ne peut-on pas voir des évolutions dans les mentalités à travers la recherche d'harmonisation des législations, qui constitue en fait un rapprochement des sociétés pour les régir selon des principes analogues ?
Il faut reconnaître que, si les projets de jumelage constituent l'instrument privilégié de rapprochement des pratiques juridico administratives entre l'UE et l'Algérie, ils ont souvent pour incidences de conforter les bénéficiaires dans leurs capacités et la vision de leur devenir.

Dans un monde économique toujours perturbé, la recherche d'établissement de relations de coopération de voisinage bien comprises de part et d'autre, et dans une logique gagnant-gagnant, peut être une protection face à un avenir incertain.

Le jumelage : rétrospective et perspectives en Algérie

Olivier VANHOENACKER
Expert en réforme des administrations publiques
& appui institutionnel

Le jumelage institutionnel a aujourd'hui quelque quinze ans de mise en œuvre et c'est un instrument de coopération publique qui a fait ses preuves en Europe et dans ses pays voisins. Depuis 2009, le jumelage a su répondre au mouvement que les administrations publiques algériennes ont engagé dans le sens de la modernisation et de la réforme en référence à l'acquis de l'UE, mouvement qui va s'amplifiant.

La transposition de l'acquis de l'UE, condition de son élargissement

Dans le cadre de son élargissement programmé, l'Union européenne (UE) se devait de porter assistance aux pays européens candidats à son accession à devenir d'abord de «nouveaux États Membres» puis États Membres à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que les «anciens» États Membres. Pour ce faire, ces pays candidats devaient se mettre au niveau normatif commun en transposant préalablement dans leurs législations internes respectives l'acquis de l'Union (appelé auparavant «acquis communautaire»).

C'est dans cet objectif qu'à la fin des années 1990 la Commission Européenne (CE) a créé le jumelage institutionnel afin d'assister les pays candidats à réaliser cette tâche d'une ampleur remarquable. En effet, il était question de réaliser en quelques années pour ces pays candidats ce que les anciens états membres avaient mis des dizaines d'années à construire.

Un instrument innovant répondant à une situation inédite

Toutefois, l'idée neuve était de déléguer cette mission aux États Membres eux-mêmes, qui mettent en œuvre au jour le jour cet acquis législatif partagé. S'agissant de faire appel à l'expertise publique dans tous les domaines couverts par l'acquis, les institutions des pays candidats devaient sélectionner, suite à mise en concurrence, une institution similaire ou jumelle d'un État Membre pour développer conjointement, sur un pied d'égalité, un plan de travail défini de concert et ce pour aboutir à des résultats obligatoires à démontrer, autre innovation apportée par les jumelages.

Les États Membres ont parfaitement adhéré à ce processus, tant et si bien que sur une période de douze ans, plus de deux mille jumelages institutionnels ont été mis en œuvre en Europe[1] et se poursuivent à ce jour pour les pays des Balkans (Albanie et ex-Yougoslavie, sauf la Slovénie déjà intégrée) et la Turquie[2].

Le jumelage Voisinage pour un rapprochement avec l'UE

Dans ce même sens, lorsqu'il a été question pour la CE de développer une politique européenne de voisinage[3] en 2004, faire appel à l'instrument jumelage s'est imposé comme une idée à fort potentiel[4] pour délivrer l'aide extérieure de l'UE auprès de ses voisins, sur une base coopérative et avec un haut niveau de qualité et un impact durable.

Avec cependant – toutes choses égales par ailleurs – une différence notable et de taille : il n'est plus question d'une transposition obligatoire de l'acquis mais d'un rapprochement volontaire et gradué de l'acquis de l'UE (ou des «bonnes pratiques» mises en œuvre au sein de l'UE), et à la discrétion des bénéficiaires, puisque les pays voisins ne sont pas candidats de facto à l'accession à l'UE[5].

Un instrument de référence pour la coopération publique

Ainsi, développer une coopération sur la base de l'acquis de l'UE avec des pays proches qui à première vue n'en sont concernés que de loin était pour la CE un pari sur l'avenir. Mais l'écho renvoyé par les pays voisins s'est avéré si consensuel (d'abord au sud, ensuite à l'est) que ce pari s'est révélé gagnant. En conséquence, non seulement l'acquis de l'UE apparaît comme un système normatif fédérateur au sein d'une zone partagée de libre-échange et de sécurité[6], mais en même temps le jumelage institutionnel de l'UE est devenu une référence en terme d'instrument de coopération, publique en l'occurrence [7].

Les jumelages en Algérie : la dynamique est lancée

L'Algérie est passée par cette voie, et avec succès. L'auteur de ces lignes a assisté à la conférence de lancement du P3A en mai 2009 à Alger[8] et a pu mesurer le chemin parcouru sous l'égide du Ministère du Commerce. Conformément aux termes de l'Accord d'Association Algérie-UE et de la feuille de route, cinq jumelages ont été menés à bien et ont même permis d'aller plus loin que ce qui était initialement prévu[9], deux sont en cours de réalisation et deux autres sont sur le point de démarrer. Neuf jumelages pour neuf Ministères algériens différents[10], pour une dotation globale de 9,5 MEUR

(~980 MDZD), et dans lesquels se sont engagés cinq États Membres de l'UE : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France et l'Italie[11]. Ce n'était que le début.

Car encore neuf autres jumelages sont d'ores et déjà en cours de préparation à des degrés plus ou moins avancés : un appel à propositions pour le premier jumelage léger se conclura incessamment, trois autres fiches de jumelage sont sur le point d'être publiées et cinq nouvelles fiches de jumelage (termes de référence) vont être réalisées par des experts privés sélectionnés par ACE International Consultants en accord avec l'UGP, la Délégation de l'UE en Algérie, les «Points Focaux» (interfaces P3A dans chaque ministère) et les bénéficiaires directs algériens.

Le succès au rendez-vous

Au résultat et pour l'immédiat, en moins de quatre ans l'UGP aura constitué un solide réseau d'appui institutionnel et suscité dix-huit projets de jumelage. Manifestement, cela démontre l'intérêt et la volonté de l'administration algérienne de s'engager dans un mouvement de modernisation et de réformes, accompagnée pour cela par des collègues fonctionnaires des états membres de l'UE confrontés aux mêmes problématiques, dans un climat de confiance mutuelle et de transparence réciproque.

L'UGP-P3A au service de ses partenaires

Le bilan est appréciable tant quantitativement que qualitativement et pour n'évoquer que les jumelages à ce stade. L'UGP, avec ses partenaires cités plus haut et avec le Ministère des Affaires Étrangères, a lancé une véritable dynamique pour répondre aux demandes croissantes de l'administration dans son ensemble. De ce fait, le plan de travail de l'UGP s'annonce encore plus intensif pour développer encore davantage de jumelages entre l'Algérie et l'UE pour une amélioration permanente du service public au bénéfice du citoyen algérien.

1 - Source : Thesaurus des jumelages institutionnels, CD-Rom version 6, 2012
2 - Pour mémoire, l'Islande a manifesté sa volonté d'adhérer à l'UE suite à la crise financière mondiale de 2008
3 - Les pays considérés sont limitrophes à l'UE en cours d'élargissement : les pays sud-méditerranéens (ex-MEDA) et de l'Europe de l'est (ex-TACIS)
4 - Idée due à S.E.M. Marco Mazzocchi Alemanni, alors Chef d'unité à l'office de coopération EuropeAid-CE
5 - En corollaire, alors que la durée de vie de l'instrument jumelage était originellement subordonnée à l'aboutissement du cycle de l'élargissement, la voilà singulièrement allongée
6 - L'Union européenne est lauréate du Prix Nobel de la paix 2012
7 - Cf. «L'évaluation de la performance de l'instrument de jumelage institutionnel dans la région du voisinage européen», 14 juin 2012, disponible sur : http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/twinning_fr.htm
8 - La délégation d'EuropeAid-CE à cet événement était également composée de Mmes Carmen Garcia Audi, Mariné Mizandari, Stéphanie Palombi et M. Jorge de la Caballeria, Chef d'unité
9 - Cf. la Revue de la Délégation de l'Union européenne en Algérie, n° 22, 4e trimestre 2012, pp. 5-6
10 - Agriculture, Artisanat, Commerce, Eau, Finances, Industrie, Justice, Pêche, Transport
11- Source : UGP-P3A Algérie-UE

Jumeler les hommes pour mieux servir le jumelage institutionnel

Rachida AOUDIA
Experte en appui institutionnel

Comment servir l'un des programmes les plus importants de l'Union européenne en matière de soutien aux institutions publiques ?

Le jumelage au sein même de l'UGP

Le but du jumelage est d'aider les pays bénéficiaires à développer des administrations modernes et efficaces qui leur permettront d'appliquer l'acquis de l'UE. Une initiative originale et ingénieuse a été entreprise par l'Unité de Gestion du Programme d'Appui à l'Accord d'Association entre l'Algérie et l'Union européenne (UGP3A) en appliquant le même principe du jumelage institutionnel à sa structure de gestion de projets. Afin de renforcer ses équipes et de pérenniser l'acquis communautaire, l'UGP a opté pour le recrutement de responsables opérationnels algériens en les jumelant avec les experts de l'assistance technique de l'Union européenne.

Cette collaboration étroite entre collègues Algériens et Européens permet d'impulser une dynamique au P3A tout en opérant un transfert de compétences des experts européens vers les responsables algériens.
Cette technique de management offre l'avantage de travailler en binôme, d'échanger au niveau professionnel et humain et d'apporter une vision croisée des problématiques liées aux réformes institutionnelles.

Notre regard avisé permet de détecter plus aisément les adaptations possibles de l'acquis de l'Union européenne et d'éviter, ainsi, de se heurter à des incompréhensions d'ordre socio-culturel qui pourraient constituer des blocages techniques.

L'expert algérien jumelé avec son

homologue européen agit comme une sorte de loupe à l'effet grossissant, par laquelle il peut appréhender au plus près de la vérité le besoin, le problème et la solution la plus adéquate que doit viser une action d'assistance technique de court ou de long terme.

Jumeler les hommes pour mieux nommer les choses et agir à contrario des effets que produirait la célèbre maxime d'Albert Camus «Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde».

Un retour vers les origines

J'ai rejoint l'UGP en janvier 2013 ; et c'est donc naturellement que j'ai intégré une équipe polyvalente dont chaque membre possède un parcours diversifié, tant au niveau national qu'international. C'est aussi naturellement que mon propre cheminement professionnel, issu initialement des affaires étrangères, vient, après une période de 14 ans passée dans le secteur privé en France, en support de cette organisation dédiée au service de la coopération Algérie/UE. Mon travail quotidien au sein de l'UGP me révèle chaque jour un peu plus la réalité économique et sociale de l'Algérie d'aujourd'hui, ses réalisations, ses défis et son insertion dans le partenariat et le voisinage euro-méditerranéens. Mon implication dans le jumelage institutionnel marque une sorte de retour vers mes origines professionnelles enrichies d'une expérience qui m'a enseignée que l'homme doit rester au centre des préoccupations de toute entreprise de coopération internationale ou de portée nationale.

L'effet miroir au service d'une coopération efficace

Il est intéressant de jeter un regard citoyen neuf sur les institutions, l'économie et la société algériennes, et notamment, sur leurs besoins en matière d'organisation et de méthode et leur aspiration à une meilleure gouvernance, à la lumière d'un vécu hors les frontières ; ce même vécu qui, à travers l'altérité, renvoie à soi-même.

Comme en regardant le miroir qui renvoie à sa propre image fidèle mais inversée, l'expert de l'UGP3A joue sur le double registre de rapprochement de compétences après avoir constaté dans son reflet la vérité des choses et les défauts à corriger. De ce fait, il se considère porteur d'une aspiration à la symétrie à laquelle il se propose de contribuer à travers les instruments de l'Union européenne, notamment le jumelage institutionnel.

Pour rester dans la force du symbole, l'expert de l'UGP3A agit tel Janus, le dieu de la mythologie romaine à une tête mais deux visages opposés qui est le gardien des passages et des croisements, la divinité du changement et de la transition. N'est-ce pas ce processus de transition de l'Algérie vers la modernisation de ses institutions et de son économie que l'UGP tente de mettre en œuvre par le croisement fertile de l'expérience de l'Union avec le système institutionnel algérien.

Jumeler les hommes pour mieux jumeler les institutions afin d'opérer les réformes nécessaires, assurer un passage bénéfique vers le changement, faire bénéficier le citoyen d'une meilleure gouvernance ; voila un mode de fonctionnement efficace et enrichissant.

Une flexibilité des thématiques des interventions du P3A

Jacques TALLINEAU, Expert en commerce et intégration économique

En arrivant dans le Programme d'Appui à la Mise en Œuvre de l'Accord d'Association – Phase II (P3A II), il importait de comprendre précisément quel serait le périmètre d'intervention de l'expertise attendue au profit de l'Unité de Gestion du Programme. Il est apparu immédiatement que le Programme disposait d'une flexibilité maximum pour couvrir tous les besoins d'assistance technique de l'administration algérienne

(hors frais d'investissements et de fonctionnement) qui ne sont pas encore couverts par d'autres projets spécifiques multilatéraux (notamment les projets sectoriels financés par l'UE) ou bilatéraux (avec certains États Membres de l'UE ou autres membres de la communauté internationale).

Cette flexibilité touche aussi bien la thématique des interventions potentielles du P3A que la typologie des prestations offertes.

Un éventail quasi-illimité des thèmes d'action

La Politique Européenne de Voisinage se distingue nettement de celle de l'élargissement de l'UE. Elle est fondée sur des Accords d'Association gérés par des Conseils d'Association bipartites et elle n'implique de prime abord aucune négociation sur le rapprochement des législations pour chacun des «Chapitres» de l'Acquis de l'UE.

Les thèmes d'action éligibles à un appui de l'UE sont ceux des politiques de coopération prévues dans les Accords d'Association. En réalité, pour autant qu'il existe une politique de l'UE dans un secteur déterminé, soit en raison d'un transfert de compétence des États Membres à l'UE (politique commune ou harmonisation des législations), soit en raison d'actions de coopération entre les Etats Membres coordonnées par la Commission Européenne, tout projet pouvant se rattacher à un domaine de coopération visé dans l'Accord d'Association (pratiquement toute la sphère publique hormis la Défense Nationale) est éligible à un appui de l'UE.

Pour les Pays du Voisinage qui souhaitent s'engager dans la voie d'un Accord de Libre Echange Complet et Approfondi qui ouvrirait une fluidité plus grande dans les échanges avec l'UE au titre des quatre libertés fondamentales qui constituent le Marché Intérieur de l'UE (circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes) il convient d'envisager un rapprochement formel avec l'acquis de l'UE dans les domaines concernés. Ceci n'est pas encore le cas dans les rapports entre l'Algérie et l'UE à l'exception d'une feuille de route pour la conclusion d'un Accord pour la Reconnaissance de la Conformité des produits industriels (ACAA) qui permettrait à terme une libre circulation des produits visés dans l'ACAA et marqués du signe de qualité «CE», entre l'Algérie et l'UE.

Le rapprochement avec l'acquis de l'UE : un thème de réflexion pour la modernisation de l'action publique

Faut-il pour autant se départir de toute référence à l'Acquis de l'UE dans les secteurs autres que ceux qui seront couverts par l'ACAA ?

D'une part, le rapprochement des législations ne signifie pas un quelconque abandon de souveraineté. Il s'agit uniquement d'incorporer ou non sur une base sélective et adaptée au contexte national les meilleures pratiques mises en œuvre dans au moins 27 États (auxquels il conviendrait d'ajouter pratiquement systématiquement les États de l'Espace Économique Européen, la Suisse et, parfois les pays des Balkans candidats à l'adhésion en fonction de l'état d'avancement de leurs programmes de rapprochement des législations).

D'autre part, cet acquis ne se limite pas à des textes normatifs (Règlements, Directives, Décisions) puisqu'il englobe aussi des stratégies ou des lignes d'actions exprimées dans des «Communications» et des «Recommandations».

Enfin cet acquis représente aussi bien souvent la transposition dans l'UE de Conventions Internationales majeures (transports, travail, environnement, droits de l'homme, etc) ou d'autres bonnes pratiques hors UE, telles que celles des pays de l'OCDE.

Dans de nombreux projets soutenus par le P3A, l'administration publique algérienne a montré son intérêt pour un rapprochement avec l'acquis de l'Union (parmi les projets de grande ampleur, citons par exemple les projets de jumelage dans les domaines de la sécurité de l'aviation civile, la certification de la conformité des produits, l'accréditation, les appellations d'origine et d'indication géographique).

Cette tendance doit être encouragée pour inclure dans toute demande de soutien d'une action spécifique un élément de «mobilité» qui permettrait de distinguer une simple action de modernisation de l'administration d'actions de développement institutionnel qui impacteront à terme la mobilité des biens, des services, des capitaux et des personnes entre l'Algérie et l'UE. A notre sens, outre les thèmes transversaux tels que la bonne gouvernance économique ou l'état de droit, ceci constitue le véritable critère pour prioriser les actions de mise en œuvre de l'AA au lieu de parler d'acquis de l'UE.

La souplesse des instruments de coopération

Par son caractère très large, un tel critère n'est pas de nature à limiter les demandes d'intervention. D'autant plus que les instruments de coopération mis à disposition de l'administration algérienne par le P3A présentent une telle variété et une telle souplesse qu'ils s'adaptent à la capacité de mobilisation et d'appropriation des demandeurs: actions TAIEX de quelques jours sous forme de visites d'études, séminaires et expertise court terme en présence d'interlocuteurs issus de l'administration publique des États Membres de l'UE, Actions Ponctuelles avec intervention d'experts spécialisés indépendants, Jumelage institutionnels de 6 à 36 mois avec des administrations homologues dans les États Membres.

Nul doute, qu'au cours de cette phase II du P3A (et au delà) de nombreuses actions de coopération vont se concrétiser en s'inspirant du succès des précédentes actions soutenues par l'UGP3A.

Développement durable de la pêche et de l'aquaculture

Le jumelage «Renforcement des capacités du Centre National de Recherche pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA)» marque la continuité du Programme d'Appui à l'Accord d'Association Algérie-UE (P3A), il est en effet le premier à être lancé dans la seconde phase du Programme.

Les partenaires de ce jumelage sont :
• du côté algérien : le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutique et le Centre National de Recherche pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA) ;
• du côté européen : le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (France) et le Ministère des Politiques Agricoles, Alimentaires et Forestières, (Italie).

Le thème de ce jumelage est inscrit à l'article 58 de l'Accord d'Association (AA) qui prévoit la modernisation et la restructuration du secteur de la Pêche, l'assistance et la formation techniques, l'évaluation et la gestion rationnelle des ressources halieutiques, ainsi que le soutien aux programmes de recherche.
La feuille de route pour la mise en œuvre de l'AA prévoit, elle aussi, que l'Algérie poursuivra le processus de modernisation de la pêche et de l'aquaculture, de mise à niveau des circuits de commercialisation, de distribution et de la valorisation de produits de la pêche.
Ce jumelage est aussi adossé au «Schéma Directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture à 2025 (SDDAPA)», entériné par le Conseil du Gouvernement le 16 octobre 2007 et aux textes de loi relatifs à la pêche et à l'aquaculture (en particulier la loi n° 01-11 du 3 juillet 2001, relative à la pêche et à l'aquaculture).
Ce jumelage, financé par l'UE à hauteur de 1 140 000 euros, a débuté officiellement le 15 juillet 2012 et durera 24 mois.

Un objectif clair

L'objectif principal de ce jumelage est de contribuer à assurer un développement et une gestion durables de la pêche et de l'aquaculture en Algérie fondés sur des avis scientifiques pertinents.
La concrétisation de cet objectif passe par l'optimisation de l'organisation, du management et de l'efficacité opérationnelle du CNRDPA en tant qu'instrument essentiel d'aide à la décision.
Les activités prévues pour atteindre cet objectif sont structurées autour de quatre «résultats obligatoires»
1. Définition du cadre juridique et institutionnel du CNRDPA,
2. Ressources humaines et matérielles du CNRDPA,
3. Développement des activités de recherche du CNRDPA,
4. Collaboration scientifique avec les Organisations Régionales de Gestion de la Pêche (ORGP).

Les activités du jumelage

Le contrat de jumelage prévoit dans le détail les activités à déployer pour réaliser chacun des quatre objectifs cités ci-dessus.

1. Cadre juridique et institutionnel du CNRDPA
Le cadre juridique et institutionnel du CNRDPA est examiné et des recommandations seront formulées pour une meilleure prise en compte du principe de développement durable de la pêche et de l'aquaculture.
Les propositions prendront en compte le statut des ORGP (Organisations Régionales de Gestion de la Pêche) du pourtour méditerranéen.

2 : Ressources humaines et matérielles du CNRDPA
La recherche halieutique et aquacole a besoin d'une infrastructure (stations aquacoles) et d'équipements (navires halieutiques) lourds et onéreux, elle a besoin aussi de compétences diversifiées. Il est donc nécessaire d'investir de la façon la plus ciblée possible dans ces deux facteurs de production et de la recherche. La recherche halieutique et aquacole ne peut se passer d'échanges avec les professionnels, tant pour transférer les résultats de ses travaux que pour bénéficier du retour d'expérience qu'ils peuvent apporter.
Le jumelage aidera à définir les besoins des laboratoires et des stations en équipements scientifiques spécifiques, à préparer, organiser et valoriser des campagnes à la mer. Il prévoit aussi le renforcement des capacités de communication des personnels de recherche

3 : Les activités de recherche du CNRDPA
Les activités de recherche du CNRDPA seront orientées vers le soutien au développement par l'amélioration de la pertinence de l'information scientifique et technique qu'il met à disposition des décideurs et des professionnels.
Le Centre agira en faveur d'une synergie accrue entre les différents secteurs de la pêche et de l'aquaculture sur le plan de la collecte des données, de la diffusion des connaissances et de l'orientation de la recherche.

4 : Collaboration scientifique avec les ORGP
La recherche marine est par nature internationale, le milieu marin ne connaissant pas de frontière. La production aquatique (pêche et aquaculture) est, elle aussi, très internationale (40 % de la production aquatique est sur le marché mondial, contre 12 à 14 % pour les produits terrestres). Il est donc nécessaire de bien insérer les équipes et les travaux du CNRDPA dans le contexte international, et en particulier régional méditerranéen.
Les objectifs de ce jumelage, son organisation et ses activités ont été présentés aux différents partenaires et participants ainsi qu'à la presse lors d'une cérémonie de lancement le 22 octobre 2012.

Un Observatoire des filières agricoles et agroalimentaires

Le jumelage «Appui à la mise en place d'un Observatoire des filières agricoles et agroalimentaires au sein de l'INRAA» a démarré à la mi-novembre 2012.
C'est le septième jumelage depuis le lancement du P3A «Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association» Algérie-UE en mai 2009.

Ce jumelage va permettre à de nombreuses institutions des deux côtés de la Méditerranée de travailler ensemble durant toute la durée du jumelage (24 mois).
Le consortium constitué du côté européen regroupe, autour du Ministère français de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, des organismes français et italiens. On retrouve du côté français l'office FranceAgriMer, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, l'INRA et le CIRAD ; et du côté italien le Ministero delle Politiche Agricole, Alimentari e Forestali et l'Istituto di Servizi per il Mercato Agricolo Alimentare.
Du côté algérien, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) a confié à l'INRAA (Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie) la conduite de ce jumelage. Des offices et instituts techniques agricoles sont associés aux activités prévues.
Ce jumelage financé par l'UE est doté d'un budget de 1 170 000 euros. Il s'inscrit dans le cadre de l'Accord d'Association, en particulier l'article 58 qui stipule que la coopération aura pour objectif la modernisation et la restructuration, là où elle sera nécessaire, des secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche.
Il vient aussi en appui à la politique de renouveau agricole et rural (PRAR) et à la loi d'orientation agricole du 10 août 2008 qui prévoit notamment le renforcement des systèmes d'information et des services statistiques.

Appuyer le Renouveau Agricole

Ce jumelage doit permettre d'assurer une meilleure connaissance du secteur agricole et agroalimentaire et de ses différentes filières, notamment les filières prioritaires (céréales, lait, pomme de terre et dattes).
En mettant en place le recueil et la diffusion des informations sur les prix, cet observatoire va permettre une meilleure transparence des marchés.
Il sera un outil d'aide à la prise de décision publique en matière de régulation des marchés agricoles et alimentaires.
Comme pour tous les jumelages, les activités à mener pour atteindre les objectifs fixés sont énumérés dans le projet. Au nombre de 18, elles s'articulent autour de quatre «résultats obligatoires».

Les «résultats obligatoires»

1. Mise en place de l'organisation de l'Observatoire,
2. Renforcement des Directions du Ministère en lien avec l'Observatoire, afin d'améliorer leur système de collecte et de traitement des données et d'assurer une bonne coordination avec l'Observatoire,
3. Mise en place d'un dispositif de production de l'information sur les filières agricoles et agroalimentaires,
4. Mise en place d'un plan qualité et d'une politique de communication visant à augmenter la visibilité de l'Observatoire.

Agencement des tâches

Sans énumérer toutes les taches prévues pour atteindre chaque résultat, il est posssible de présenter la logique qui les sous-tend.

La construction de l'observatoire
L'architecture juridique, institutionnelle et matérielle (en particulier informatique) de l'Observatoire sera définie dans les quatre premiers mois du jumelage. Elle sera «mise à l'épreuve» lors des premières réalisations (enquêtes, analyses, études, etc.). Des ajustements pourront être opérés pour garantir la pérennité de l'organisation mise en place.
Ainsi un Conseil en organisation de l'Observatoire sera mis en place à l'issue des premières missions, des Conventions de coopération entre l'Observatoire et les Institutions du secteur seront préparées.
Le support informatique sera mis en place à travers des réseaux intranet et extranet, la définition des bases de données et l'organisation d'un séminaire de formation.

Liens Directions du MADR et Observatoire
Les Directions du MADR concernées au premier plan par l'Observatoire engageront un diagnostic du système d'information agricole et agroalimentaire, renforceront leurs capacités de réalisation d'enquêtes (en particulier sur les prix des produits agricoles) et établiront un système de suivi et d'évaluation des programmes et des campagnes des principales spéculations.

Dispositif de production de l'information sur les filières agricoles et agroalimentaires
Des réseaux de collecte de l'information seront mis en place pour collecter l'information :
- Observation des données technico-économiques des exploitations agricoles ;
- Observation des relations Industrie agriculture ;
- Observation des statistiques du commerce extérieur agroalimentaire ;
- Observation des entreprises agroalimentaires et des unités de transformation.

Plan qualité et politique de communication
La charte Qualité du fonctionnement de l'Observatoire sera définie ; une politique de communication visant à augmenter la visibilité de l'Observatoire et à promouvoir la diffusion de l'information sera également mise au point.

Les autres instruments du P3A

Le Jumelage institutionnel reste le mode d'intervention privilégié pour l'appui à la mise en œuvre de l'AA, néanmoins des formes plus souples et plus légères d'assistance technique sont mises à la disposition des institutions algériennes par le P3A. Les développements ci-dessous montrent la variété des actions soutenues par le P3A sous la forme d'Actions Ponctuelles ou de la mobilisation de l'instrument TAIEX entre juin 2012 et janvier 2013.

Pendant la période de référence 8 Actions TAIEX et 6 Actions Ponctuelles ont été effectivement réalisées.

Les Bénéficiaires

Les Actions ont bénéficié aux institutions et organisations suivantes :

- Le Ministère de la Justice (Centre de Recherche Juridique et Judiciaire, Association Nationale des Médiateurs Algériens),
- Le Ministère de la Communication (Télé Diffusion d'Algérie),
- Le Ministère du Commerce (Agence Nationale pour la Promotion du Commerce Extérieur, Centre Algérien du Contrôle de la Qualité et de l'Emballage),
- Le Ministère des Travaux Publics (Direction de l'Exploitation et de l'Entretien Routier, Centre National de Contrôle Technique des Travaux Publics),
- Le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (Direction du Thermalisme),
- Le Secrétariat d'Etat chargé de la Prospective et des Statistiques,
- Le Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement (Organisme Algérien d'Accréditation).

On notera à cet égard que les bénéficiaires représentent principalement des Ministères ou leurs agences exécutives mais qu'ils peuvent aussi comprendre des organisations ou associations professionnelles pour autant que celles-ci participent à des missions de service public reconnues par la loi (par exemple, l'Association Nationale des Médiateurs Algériens dans son rôle de règlement amiable des litiges et de la consolidation de l'Etat de Droit).

Les Thèmes

Les thématiques couvertes par les Actions TAIEX et les Actions Ponctuelles sont extrêmement variées puisqu'elles englobent le vaste champ d'application de l'AA.

Elles peuvent être très spécialisées tant dans le domaine juridique que technologique ou plus transversales quand il s'agit de méthodes de gestion ou de gouvernance. Pendant la période de référence le transfert d'expérience a porté sur les domaines suivants:

Cybercriminalité

(Visite d'étude TAIEX de 5 jours en France en juin 2012 pour des Magistrats-Chercheurs du Centre de Recherche Juridique et Judiciaire).

Dans le contexte de la mise en œuvre de la loi 09-04 du 5 aout 2009 concernant la prévention et la lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et des communications, cette action a permis à 3 Magistrats du CRJJ de se familiariser avec le cadre organisationnel et les aspects techniques pour lutter contre la cybercriminalité (cadre juridique, installations, équipements, ressources humaines, réseaux, adresse IP, fournisseurs d'accès et démonstration d'intrusion dans un réseau, modes opératoires des différentes attaques informatiques, traces numériques, etc).

Bilan et perspectives de la médiation judiciaire en Algérie

(Séminaire TAIEX de 2 jours à Alger en juin 2012 animé par des experts européens et des magistrats et médiateurs algériens).

Au cours que ce séminaire pour lequel ont été invités des médiateurs établis dans l'ensemble du pays, il a été montré que la médiation est arrivée à un stade mature en Algérie, qu'elle obéit à des règles et une déontologie strictes et qu'au delà des litiges fonciers pour laquelle est plus fréquemment utilisée, elle peut aussi s'étendre aux litiges administratifs et commerciaux, qu'en Europe, son usage est encouragé pour le règlement amiable des litiges de consommation. Par ailleurs, la médiation pénale est un chantier ouvert par le Ministère de la Justice pour apporter des solutions simples et rapides à certaines infractions.

Sécurité juridique

(Mission TAIEX de 5 jours à Alger d'un expert européen en novembre 2012).

L'objectif au cœur de cette mission est de mieux légiférer pour éviter la complexité, la duplication et les contradictions dans les normes juridiques de façon à renforcer l'accessibilité, la stabilité et la prévisibilité du droit. Les présentations faites par l'expert aux Magistrats-Chercheurs du Centre de Recherche Juridique et Judiciaire on porté sur la conception des textes législatifs et réglementaires (ce qui est parfois appelé la légistique»), l'analyse des textes et la structure des avis juridiques, le rôle du juge constitutionnel et administratif en droit comparé, les applications pratiques du principe de sécurité juridique dans les relations de droit public ou privé.

Commentaire d'arrêt

(Action Ponctuelle de 5 jours conduite en octobre 2012 par 1 expert européen).

En vue d'une meilleure compréhension de la jurisprudence et de l'élaboration d'une doctrine susceptible de conduire, le cas échéant, à une amélioration de la loi, plusieurs Magistrats-Chercheurs du Centre de Recherche Juridique et Judiciaire ont été formés à la technique du commentaire des décisions de Justice. Ensuite, sous forme de travail d'équipe, cette technique a été expérimentée sur des cas concrets.

Mode opératoire pour les fonctions de veille stratégique et d'études de marché de l'unité Intelligence Économique de l'Agence Nationale pour la Promotion du Commerce Extérieur

(Mission TAIEX de 5 jours en Algérie de 3 experts européens en novembre 2012).

Sous forme de coaching et d'études de cas le personnel d'ALGEX a été formé aux aspects pratiques de la veille stratégique appliquée au commerce international: méthode de recherche, analyse, traitement et diffusion de l'information (information réglementaire, appels d'offres internationaux, études de marché).

Démarche d'accréditation-Etalonnage interne du Centre Algérien du Contrôle de la Qualité et de l'Emballage

(Visite d'étude TAIEX de 5 jours dans le laboratoire contrôle qualité de la ville de Bordeaux en janvier 2013).

En vue de la mise en place d'une démarche d'accréditation du système qualité au sein des laboratoires du Ministère du Commerce, 3 membres du CAQUE ont été familiarisés avec tous les aspects pratiques de l'organisation d'un laboratoire de métrologie : étalonnage interne des instruments de mesure (masse, volume, température, etc),

instruments à acquérir, traçabilité des mesures, maitrise des incertitudes de mesure, raccordement des instruments d'étalonnage au système international, établissement et lecture du certificat d'étalonnage, gestion et maintenance des équipements.

Approche pour la mise en place de l'infrastructure de gestion des fréquences dans la perspective de l'ouverture du paysage audiovisuel
(Mission TAIEX de 5 jours en Algérie d'un expert européen en juin 2012).
Cette mission en lien direct avec une disposition précise de l'AA (Article 60 sur la coopération en matière de planification et gestion du spectre des fréquences radioélectriques) avait pour objet d'aider TéléDiffusion d'Algérie à la définition d'un plan d'action pour un redéploiement des fréquences et une recherche de nouvelles fréquences en Algérie. Ultérieurement une Action Ponctuelle soutiendra une action pilote de réallocation des fréquences dans une région d'Algérie avec l'utilisation des outils informatiques appropriés.

Séminaire sur le projet de loi relatif à l'activité audiovisuelle
(Action Ponctuelle de 2 jours conduite par 2 experts européens en décembre 2012).
Dans le contexte de la mise en place du cadre juridique et des structures pour organiser le secteur audiovisuel et préparer les conditions de son ouverture au secteur privé en Algérie, les cadres du Ministère de la Communication ont pu confronter leur vision avec l'expérience du droit de l'audiovisuel dans l'UE. La Régulation du secteur audiovisuel dans les pays de l'Europe de l'Est et la régulation des nouveaux supports audiovisuels ont été au centre des thèmes de discussion.

Système de comptage du trafic routier
(mission TAIEX de 5 jours en Algérie de 2 experts européens en décembre 2012).
En tant qu'instrument d'aide à la décision concernant la gestion de l'infrastructure routière, la mise en place d'un système de comptage du trafic est l'un des objectifs du Ministère des Travaux Publics (Direction de l'Exploitation et de l'Entretien Routier et le Centre National de Contrôle Technique des Travaux Publics). La mission d'expertise avait pour but d'aider à la définition du cahier des charges (démarche globale et phase d'exécution, types de données nécessaires à la mise en place des outils de gestion, matériels et logiciels, exploitation et interprétation des données).

Nouvelles techniques de spécialisations thermales
(Séminaire TAIEX de 2 jours à Alger en décembre 2012 animé par 5 experts européens).
Le séminaire a été l'occasion de présenter aux responsables de la Direction du Thermalisme au Ministère du Tourisme et de l'Artisanat les standards internationaux du thermalisme et de la thalassothérapie (encadrement législatif, marché du bien être, évolution de la thérapie thermale, démarche qualité, certification, normes et labels, formations). Cette action répond à l'objectif du Ministère de revaloriser le tourisme thermal en Algérie.

Formation à la gestion du cycle de projet
(Action Ponctuelle de 4 jours conduite par 2 experts européens en octobre 2012).
Les cadres de la Direction Générale de l'Artisanat au Ministère du Tourisme et de l'Artisanat ont bénéficié de cette formation pour que les connaissances acquises servent concrètement à la préparation et au suivi des programmes de développement du secteur de l'Artisanat et qu'elles soient également bénéfiques pour la Préparation du Programme emploi-jeunesse de l'UE en Algérie.

Renforcement institutionnel pour la note de conjoncture
(Action Ponctuelle de 20 jours conduite en décembre 2012 par 2 experts européens).
L'expertise européenne a été principalement destinée à l'appui méthodologique pour l'élaboration de la note de conjoncture trimestrielle par le Secrétariat d'Etat chargé de la Prospective et des Statistiques en tenant compte de l'expérience européenne en la matière. L'aspect de la création d'un Observatoire de la Conjoncture a également été abordé avec en perspective un projet de jumelage qui soutiendrait la mise en place de cet outil de la prospective.

Appui à la conception et au développement de la stratégie de communication de l'Organisme Algérien d'Accréditation
(Action Ponctuelle de 20 jours conduite en août et septembre 2012 par un expert européen).
L'expert s'est attaché à établir avec ALGERAC les voies et moyens pour mieux faire connaitre le rôle de cette institution dans le cadre de l'infrastructure qualité algérienne : mise en place de la stratégie de communication externe et d'outils de vulgarisation des missions (outils audio et vidéo, support de l'internet, encarts dans la presse écrite). Le personnel chargé de la communication externe a également été formé aux techniques de communication et à la conception d'outils de communication liés aux nouvelles technologies.

Formation et coaching des membres des Comités Spécialisés d'Algérac
(Action Ponctuelle de 36 jours débutée en octobre 2012 par un expert européen).
L'accréditation des organismes de contrôle, des organismes d'évaluation de la conformité et des laboratoires selon les normes internationales et européenne est une étape nécessaire à toute démarche de certification de la qualité.
La mission de conseil et de formation s'adresse aux évaluateurs et aux 4 comités spécialisés d'Algérac. Elle est destinée à renforcer leur capacité pour conduire des évaluations selon les normes et les référentiels de l'EA (Coopération Européenne pour l'Accréditation) pour que les accréditations données en Algérie soient reconnues au plan international.

L'Expertise

Il n'est pas surprenant que la grande majorité des experts européens sollicités sont d'origine française ou belge compte tenu de la plus grande facilité pour les bénéficiaires algériens de communiquer en langue française.

En règle générale, l'insuffisance de la connaissance de la langue anglaise reste un obstacle pour diversifier l'origine de l'expertise européenne.

Il convient néanmoins d'encourager les bénéficiaires à recourir à l'expertise d'autres Etats Membres de l'UE. Ainsi pendant la période de référence des experts espagnols (pour TDA et ALGERAC), italiens et portugais (pour la médiation) ont pu être mobilisés avec succès.

Numéro 24
Janvier 2013

La Lettre du P3A

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE P3A ET SES INSTRUMENTS

LE PROGRAMME P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre de la zone de libre échange et du développement économique et social instaurés par le partenariat euro-méditerranéen découlant du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.

LES INSTRUMENTS DU P3A

Le Jumelage institutionnel est un instrument de coopération entre un service public d'un pays partenaire et l'institution équivalente dans un État membre de l'Union Européenne.
Il permet d'améliorer et de moderniser les lois, les réglementations et l'organisation des administrations du bénéficiaire en se rapprochant de l'acquis communautaire.
Les Jumelages sont fondés sur la base de compromis entre les partenaires, qui se fixent des objectifs précis pour la résolution de problèmes systémiques.
Un Jumelage est un vrai contrat de partenariat entre les administrations et constitue un engagement sérieux, concrétisé par la coopération et l'échange de pratiques entre les parties pour une durée d'exécution allant en moyenne de 18 à 24 mois.

TWINNING

LE JUMELAGE INSTITUTIONNEL

TAIEX est l'acronyme pour Technical Assistance and Information Exchange, c'est à dire, Assistance Technique et l'Échange d'Informations.
Les actions TAIEX sont des missions spécifiques pour améliorer le fonctionnement des administrations du Bénéficiaire (dans ce cas l'Algérie) à partir d'expertise sur les bonnes pratiques et sur les aspects clés de la réglementation et de l'acquis de l'Union.
Les actions TAIEX peuvent prendre trois formes : missions d'experts en Algérie (durée maximale de 5 jours), séminaires en Algérie pour la transmission des éléments de l'acquis de l'Union à un large public (max. 2 jours) et visites d'études de fonctionnaires algériens dans les institutions des États Membres de l'Union Européenne (max 5 jours).

TAIEX

Assistance Technique et Échange d'Informations

L' ACTUALITÉ DU P3A

LE P3A S'APPUIE SUR DES OUTILS DE DIFFUSION ET D'INFORMATION, notamment un site Web indépendant et la présente Lettre d'Information. L'objectif est de faire connaître les activités, les résultats et les informations relatives au Programme et à la mise en œuvre de l'Accord. Ces informations sont également publiées et diffusées à travers les médias algériens, fidélisés dans le Club de Presse du P3A. Le site Web du P3A permet, en même temps, la participation active des administrations algérienne et européenne dans l'exécution du programme.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :
Unité de gestion du programme - UGP
Palais des expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger
Tel. : +213 21.21.07.95 - +213 21.21.94. 01/02 fax : +213 21.21.04.12
Web : www.p3a-algerie.org
La lettre d'information du P3A est publiée régulièrement.
Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse. : lettre@p3a-algerie.org

Le contenu de cette publication ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne